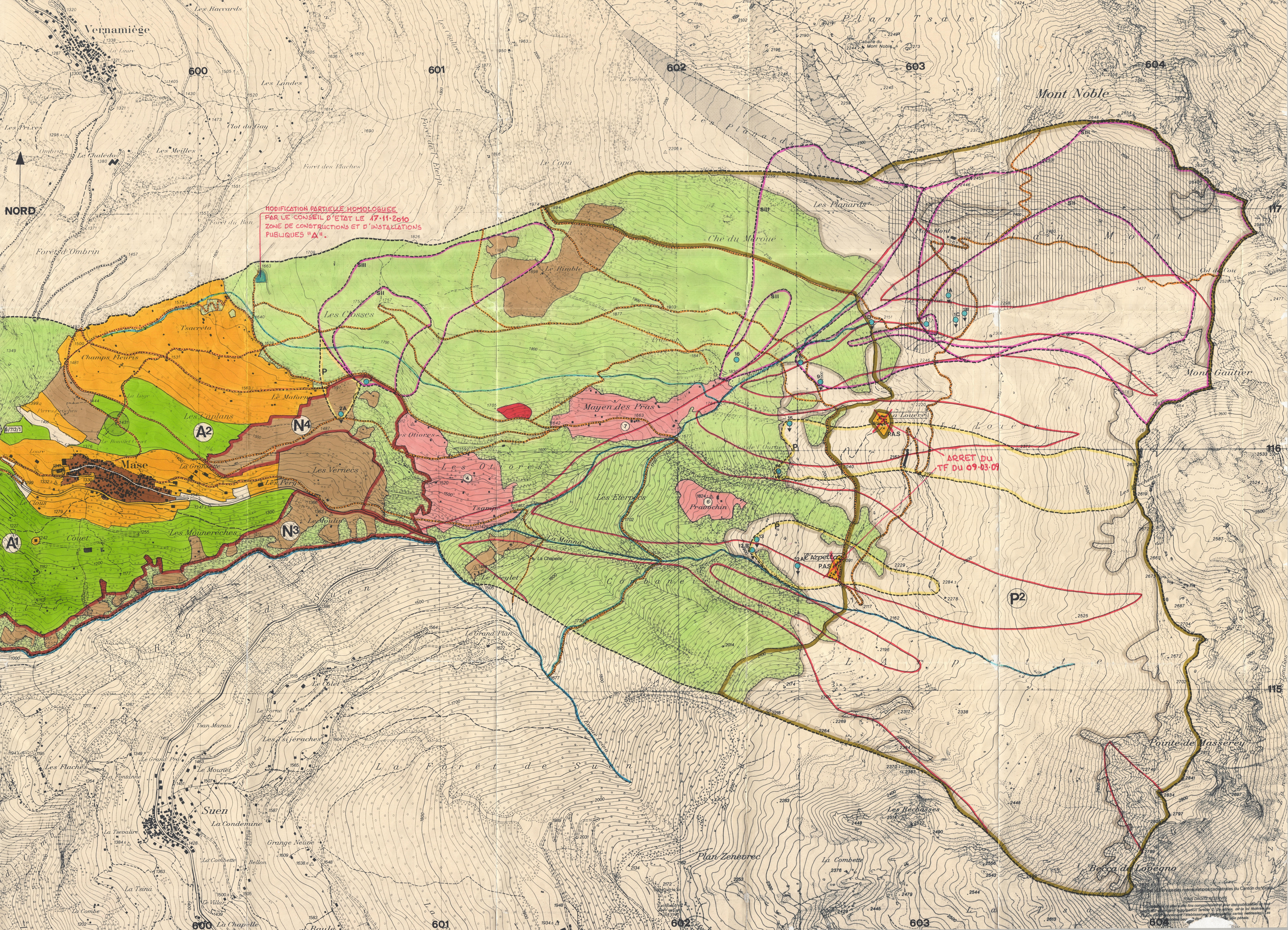


commune de mase
aménagement local

Approuvé par l'Assemblée primaire le :

Homologué par le Conseil d'Etat le :



Zones de construction

- Etendue du plan des zones de construction

Zones de protection

- Protection de la nature N : 1 / 2 / 3 / 4
- Protection du paysage P : 1 / 2
- Protection des sites bâtis
- Protection archéologique
- Protection des cours d'eau

Zones de mayens

- Eaux captées
- Protection SI / SII / SIII
- Périphérie de protection des sources non captées

Zones agricoles

- Zone agricole protégée A : 1 / 2
- Pâturages
- Alpages

Autres :

- Zones non affectées : friches, pierriers, incultes
- Aire forestière
- Gravière
- Zone de dépôt de matériaux inertes
- Chemins piédestres principaux
- Bisses

Zones de dangers

- Avalanches rouges
- Chutes de blocs

Domaine skiable

- Domaine skiable existant
- Domaine skiable futur
- Remontée mécanique existante

plan général d'affectation du sol 1027/0003

échelle : 1:2000

révision	format	date	mod.	novembre 90	juin 94
1	1:1	avril 88	mod. mars 89	novembre 90	juin 94
2	1:1	avril 88	mod. mars 89	novembre 90	juin 94
3	1:1	avril 88	mod. mars 89	novembre 90	juin 94
4	1:1	avril 88	mod. mars 89	novembre 90	juin 94
5	1:1	avril 88	mod. mars 89	novembre 90	juin 94
6	1:1	avril 88	mod. mars 89	novembre 90	juin 94
7	1:1	avril 88	mod. mars 89	novembre 90	juin 94
8	1:1	avril 88	mod. mars 89	novembre 90	juin 94
9	1:1	avril 88	mod. mars 89	novembre 90	juin 94
10	1:1	avril 88	mod. mars 89	novembre 90	juin 94

bernard ogier, arch. sia feal, dipl. ept, urbaniste fus, place du midi 48, 1951 sion 1, tél. 027/22 76 06, fax 027/23 72 19

MODIFICATION PARTIELLE HOMOLOGUEE
PAR LE CONSEIL D'ETAT LE 17-11-2010
ZONE DE CONSTRUCTIONS ET D'INSTALLATIONS
PUBLIQUES "A".

ARRET DU
TF DU 09-03-09

Les données de ce plan sont issues des cartes cadastrales du Canton de Vaud.
Tous droits réservés.
L'Etat ne saurait être tenu responsable des erreurs ou omissions qui pourraient résulter de l'utilisation de ce plan.
Plan 1027/0003 - Mase - Aménagement local - 1027/0003